



CONFERENCE DES MAIRES

2020



Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vidourle Camargue

En deux mots...

Les élections municipales 2020 se sont déroulées dans un contexte particulier et inédit mais qui finalement ont permis de désigner les élus aux nouveaux conseils municipaux et conseils communautaires.

Vous assistez peut-être pour la première fois à la Conférence des Maires du PETR Vidourle Camargue, alors laissez-vous guider par ce fascicule.



Présentation du PETR

Le 26 décembre 2017, par arrêté préfectoral, le Pays Vidourle Camargue devenait le Pôle d'Equilibre Territoriale et Rural (PETR) Vidourle Camargue en application de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Il fédère 5 communautés de communes (50 communes), 147 988 habitants autour d'un projet commun de développement. Leur regroupement volontaire permet la reconnaissance de son périmètre en territoire organisé et ainsi il est légitimé à porter différents dispositifs de contractualisation avec l'Europe, l'Etat, la Région et les Départements du Gard et de l'Hérault (Annexe 1).

Son Rôle

Le PETR est un outil d'animation, de contractualisation territoriale et de complémentarité au service des communes et des communautés de communes.

Le rôle du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) est de favoriser, de soutenir et de coordonner les projets de son territoire afin de répondre au mieux aux attentes et aux besoins de la population. Il agit avec les communautés de communes pour mener des réflexions ou conduire des actions.

Son fonctionnement

Le comité syndical est l'assemblée délibérante qui prend les décisions au sein du PETR. Il est composé des élus des communautés de communes qui forment le PETR. Chaque communauté de communes y est représentée proportionnellement au nombre d'habitants.

Ses élus

Ils sont désignés par les communautés de communes après chaque élection générale selon une répartition proportionnée, basée sur le recensement de la population.

Chaque communauté de communes adhérentes désigne le nombre de délégués titulaires et le même nombre de délégués suppléants que le nombre de sièges qui lui est dévolu.

Ses missions

Le PETR est porteur des financements territorialisés. Il facilite pour les collectivités locales l'examen de projets par les partenaires (Europe, Etat, Région, Départements) et apporte un soutien à l'ingénierie de projet. Il mutualise des missions que ne pourraient porter les communautés de communes.

Ses activités

- Son **activité institutionnelle** se caractérise par la gestion et l'animation du syndicat mixte comme toute structure publique. Cela comprend l'organisation des assemblées, le suivi des affaires juridiques, la gestion financière et du personnel...
- Sa mission **d'ingénierie territoriale** apporte un soutien technique à la mise en place des projets structurants sur le territoire et le suivi des réflexions territoriales, un



dispositif de veille sur les leviers de financements activables par le territoire dans une logique de contrat territorial,

- Un **service SIG** (système d'information géographique) met à disposition une plateforme commune, apporte un soutien technique aux Communautés et permet le développement d'applications,
- La **mission patrimoine** assure le suivi de l'inventaire patrimonial et la mise en tourisme de celui-ci, l'animation des correspondants patrimoine et assure le conseil aux communes,
- La **mission tourisme** anime la commission dédiée et met en application la stratégie touristique. Elle s'attache à la valorisation du territoire et accompagne les réseaux de prestataires. Elle porte la communication des actions en faveur du développement touristique du PETR,
- Le PETR accompagne le **Club des Entrepreneurs** avec les CCI du Gard et de l'Hérault pour des découvertes d'entreprises ou d'activités, des visites de savoir-faire, des déjeuners/rencontres....

L'équipe

Elle est composée de 7 personnes avec chacune des missions définies :

- ✓ Directeur : Maxime CHARLIER
- ✓ Assistante direction : Catherine BAZILE
- ✓ Animatrice LEADER : Aude FAYE
- ✓ Animatrice FEAMP/Chargée de contractualisation : En cours de recrutement
- ✓ Gestionnaire des fonds européens : En cours de recrutement
- ✓ Référents ATI : Maxime CHARLIER
- ✓ Chargée de mission patrimoine : Patricia CARLIER
- ✓ Chargée de mission tourisme : Véronique COUDERC (Gard Tourisme)

La conférence des Maires

La Conférence des maires, dont le rôle est consultatif, est l'organe d'orientation stratégique du PETR. Elle est le garant de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus.

La loi prévoit la réunion des maires des communes 1 fois par an en « Conférence des maires ». Elle est obligatoirement consultée lors de l'élaboration, la modification ou la révision du projet de territoire. Ce sont les 50 maires des communes du PETR qui constituent la Conférence des maires.

Le Conseil de développement

Le Conseil de développement territorial réunit 20 représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire.

Il est consulté, sur les principales orientations du PETR, lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire, et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial. Monsieur Claude CONSTANT en a été élu Président en 2019.



Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vidourle Camargue

Et plus particulièrement en
2020...



Le syndicat mixte du PETR

Le Comité Syndical

C'est l'organisation de la vie démocratique de la structure. Le comité syndical est composé de 88 élus (44 titulaires et 44 suppléants), désignés au prorata du nombre d'habitants par les communautés de communes (annexe 2). Il statue sur la gestion financière et administrative du PETR et gère les questions juridiques. Il examine les grandes orientations du syndicat.

Sa nouvelle assemblée est installée depuis le 16 septembre 2020 suite aux élections générales et a réélu à la présidence Monsieur Pierre MARTINEZ, Maire de Sommières et Président de la communauté de communes Pays de Sommières.

A ce jour, le Comité syndical se sera réuni 5 fois :

- le 28 janvier à Aimargues
- le 25 février à Gallargues-Le-Montueux
- le 16 septembre à Aimargues
- le 4 novembre à Aimargues
- et doit se réunir le 16 décembre à Aimargues

Ce sont 27 délibérations qui ont été approuvées en 2020 pour la bonne marche du syndicat et des actions qu'il porte.

Le Bureau

Le Président, Pierre Martinez, et les 7 Vice-présidents, préparent les comités syndicaux et abordent les grandes orientations avant de les soumettre au comité syndical.

Les délégations des vice-présidents sont les suivantes :

- **1er Vice-président : M. Philippe GRAS**

Chargé du Développement économique, promotion du territoire, maintien et développement de l'activité agricole et en charge du Conseil de développement

- **2ème Vice-président : M. Jean DENAT**

Chargé de la Transition énergétique, du cadre de vie et de la biodiversité

- **3ème Vice-président : M. Thierry FELINE**

Chargé du Projet de territoire

- **4ème Vice-présidente : Mme Véronique MARTIN**

Chargée de la Culture, du patrimoine et du mécénat

- **5ème Vice-présidente : Mme Marielle NEPOTY**

Chargée de la promotion et du développement touristique

- **6ème Vice-président : M. André BRUNDU**

Chargé des Savoir-faire et des traditions



- **7ème Vice-président : M. Thierry AGNEL**
Chargé des Finances et de la commande publique

Le Bureau s'est donc réuni 5 fois en 2020 :

- le 15 janvier
- le 12 février
- le 17 juin
- le 9 octobre
- le 4 décembre

Les conventions signées en 2020 avec les partenaires suivants :

- ✓ L'Agence de développement touristique de l'Hérault et le Conseil Interprofessionnel des Vins du Languedoc : convention de partenariat au label « Vignobles et Découverte » pour la destination « Vignobles Vidourle Camargue ».
- ✓ Le Syndicat Mixte de Protection et de Gestion de la Camargue Gardoise : convention de partenariat pour la fusion des réseaux d'Ambassadeurs en Vidourle Camargue.
- ✓ Les CC Pays de Lunel, Terre de Camargue, Petite Camargue, Rhône Vistre Vidourle et Pays de Sommières : convention territoriale de mise en œuvre du Projet de Territoire.

L'équipe

Durant le confinement, l'équipe a maintenu son activité en télétravail en assurant ses missions essentielles. Les dossiers des porteurs de projets publics ou privés ont suivi leur cours. Les liens avec les collectivités partenaires, Départements, Région, l'Etat et l'Europe n'ont pas été interrompus malgré les difficultés techniques de chacun.

Les départs de deux agents en 2020 laissent des postes vacants nécessitant le recrutement d'un chargé de mission contractualisation/animateur FEAMP et d'un gestionnaire des fonds européens. Les recrutements sont en cours et les missions redéfinies pour composer une équipe opérationnelle et au complet en 2021(annexe 3).

Le Projet de territoire

Le Comité syndical a validé le document final le 8 octobre 2019. Il a également été présenté en Conférence des maires 2019 et au Conseil de développement pour approbation.

Une convention liant le PETR et les 5 communautés de communes pour la mise en œuvre du Projet de territoire est signée en février 2020. La convention repose sur 4 principes :

- Veille sur les leviers de financement et dispositifs applicable par le territoire
- Soutien administratif à la mise en place de projets structurants et/ou innovants et suivi des réflexions territoriales
- Montage des candidatures et gestion des dispositifs européens et contrats territoriaux
- Mise en réseau des acteurs et animation de réflexions sur les sujets du projet de territoire.

La communication



Le PETR s'attache à communiquer régulièrement sur les actions, les projets, les opérations qu'il porte. L'accent est mis sur le site internet avec une information régulière des activités du PETR comme les comités syndicaux, les opérations dans le domaine du tourisme ou du patrimoine, ainsi que du Club des entrepreneurs ou des points d'actualité.

Nous attirons tout particulièrement votre attention sur l'espace documentaire qui est le lieu où les élus peuvent retrouver par exemple les convocations aux comités, les délibérations, les comptes rendus ou des informations sur les différents fonds européens.

Vous pouvez également suivre l'actualité du PETR sur sa page Facebook.

En 2020 se sont :

- 4 articles parus dans la presse régionale
- 2 articles parus dans les bulletins intercommunaux
- 1 article paru dans la presse spécialisée

Les publications :

- Un Guide des aides financières à destination des élus fut réalisé pour la première fois en 2019 et mis à jour en 2020. Il le sera également les années suivantes.
- Un document d'accueil des nouveaux élus au comité syndical pour une familiarisation avec les missions, les instances et leur rôle au PETR.

Les fonds européens

LEADER - FEAMP - ATI FEDER

Comprendre les fonds européens et connaître les actions soutenues sur le territoire

L'Union Européenne fixe son budget pour une période de 6 ans et alloue un montant à chacun de ses états membres, qui est ensuite tenu d'organiser la répartition des fonds européens sur son territoire. Pour la période 2014-2020, la France a choisi de confier une grande partie de la gestion des fonds européens aux Régions. Parmi les grandes règles définies par l'Union Européenne, on trouve l'obligation de mettre en œuvre des programmes territorialisés et c'est dans ce cadre que le PETR Vidourle Camargue se trouve attributaire de 4,1 millions d'euros de fonds européens à administrer.

Cette enveloppe se répartit en 3 fonds : FEDER 1,1 million (dispositif ATI), FEADER 2,4 millions (dispositif LEADER), FEAMP 600 000 euros (dispositif DLAL GALPA). Ces fonds européens sont gérés par une équipe d'animation et des comités de programmation. Ces derniers ont la particularité de reposer sur un partenariat public/privé représentant l'ensemble du territoire. Il assure la mise en œuvre de la stratégie « **Maintenir le cadre de vie et développer les richesses du PETR Vidourle Camargue** » et est le seul organe décisionnel sur l'opportunité des projets financés.

La contractualisation



C'est l'ensemble des contrats établis avec les partenaires institutionnels sur le territoire défini par le PETR et permettant aux communes et aux communautés de communes d'obtenir des financements pour leurs projets d'investissement.

Le Contrat de ruralité

Le contrat de ruralité permet d'attirer des crédits des préfectures du Gard et de l'Hérault. Il met en place un dialogue avec les autres collectivités territoriales : les Département du Gard et de l'Hérault et la Région Occitanie. Le contrat de ruralité c'est avant tout la **DSIL** (dotation de soutien à l'investissement local) mais aussi de la **DETR** (dotation d'équipement des territoires ruraux).

DSIL : En 2019, 6 projets ont été financés pour 672 097,02 €.

DETR : En 2019, 13 projets ont été financés pour 1 431 548,60 €.

Le Contrat régional

La Région Occitanie a engagé le déploiement d'une nouvelle génération de politiques contractuelles pour la période 2018-2021, orientée autour des priorités régionales que sont le développement économique et la formation professionnelle, la qualité de vie et l'attractivité, et le développement durable.

Ce sont 20 opérations soutenues pour l'année 2019, représentant plus de 10,6 millions d'€ d'investissement par les collectivités locales dont :

Environ 8 600 000€ d'autofinancement

Près de 200 000 € d'aides du CD30

Près de 1 600 000 € d'aides régionales

Près de 300 000 € d'aides de l'Etat

Dans le cadre de ces nouvelles politiques contractuelles territoriales, les **contrats Bourgs-Centres** visent au développement des communes jouant un rôle de centralité sur leur territoire.

Sur 25 communes pré-identifiées sur le territoire du PETR:

- 2 contrats Bourgs centres sont approuvés au 19/07/2019
- 6 dossiers Bourgs centres sont finalisés (objectif CP de Décembre) :
- 3 dossiers Bourgs centres sont en cours de finalisation

Les actions mutualisées

Le service SIG

Le PETR a mis en place depuis 2008 un système de cartographie du territoire en ligne. Ce serveur cartographique est un système d'information permettant de créer, organiser et présenter des données alphanumériques spatialement référencées et ainsi de produire des plans et des cartes. Ses usages couvrent les activités de traitement de données, de partage et de diffusion de l'information géographique.



Il permet aux communes et aux communautés de communes d'avoir un outil mutualisé au service de leur mission d'urbanisme (données cadastrales...).

Un accès « grand public » est opérationnel avec une limitation des informations cadastrales.

Y figure également les chemins de randonnée. Vous le retrouverez sur notre site internet.

Le Club des entrepreneurs

Une quarantaine d'entreprises se retrouvent régulièrement au sein du Club des entrepreneurs, présidé par M. Alain Ouayoun. L'objectif est de se regrouper, se rencontrer, échanger, se faire connaître, s'impliquer sur le territoire.

Le lien avec les élus du PETR est assuré par M. Philippe Gras, nouveau Vice-président en charge du développement économique. De plus, les élus et les techniciens en charge du développement économique des communautés de communes où se déroule la manifestation sont invités.

Fortement perturbé par les contraintes sanitaires et la mobilisation des chefs d'entreprises dans la sauvegarde de leur activité, le Club n'a pas pu déployer le planning prévisionnel pour l'année 2020.

Cette année, le Club a organisé :

- 1 comité de pilotage
- 1 visite d'entreprise : Le 8 octobre : Entreprise CROQU'LA VIE à St Christol -Entre-Vignes (fabricant de spiruline).
- 2 rencontres.

La mission patrimoine

Depuis fin 2008, la mission patrimoine s'attache à la conservation, transmission et valorisation du patrimoine bâti et immatériel, acteur de la singularité et de l'identité locale, pour le « vivre ensemble » et la qualité de vie.

Après la réalisation de l'inventaire du patrimoine, il s'agit maintenant de l'animer par la mise en tourisme du territoire.

En 2019 la mission s'est plus particulièrement attachée à la labellisation du territoire en portant des dossiers de candidature :

- à l'inscription du « Boutis ou Broderie de Marseille » sur la liste nationale du Patrimoine Culturel Immatériel français,
- la participation à la labellisation « Le chemin européen des Huguenots »,
- la candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire ». Dépôt prévisionnel : Fin 2021.

L'exposition « Les Grandes Figures », conçue et réalisée par le PETR, propose 15 panneaux à la disposition des communes qui le souhaite.

La mission récurrente de recherche de financements et de partenaires pour la restauration du patrimoine, essentiellement bâti, s'est poursuivie.

La mission tourisme

La mission tourisme s'attache à coordonner les actions mises en place sur le territoire et à fédérer les différents acteurs, que ce soit en lien avec les offices de tourisme et les différents réseaux de professionnels.

Action phare en 2020, l'obtention du label « Vignoble et Découverte » en partenariat avec Gard Tourisme et Hérault Tourisme et le Conseil interprofessionnel des Vins.



Avec Site Remarquable du Goût AOP Taureaux de Camargue, le territoire rayonne dans toute la France en participant à des salons. Autre action importante prévue en 2020 est l'organisation du 3ème Salon des Sites Remarquables du Goût de France en Camargue. Il ne pourra malheureusement se tenir, restrictions sanitaires oblige.

L'animation du réseau « Ambassadeurs » se poursuit depuis la volonté de fusionner avec le réseau « Ambassadeurs du patrimoine » porté par le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise. Pour faire de la destination « Camargue » un véritable produit d'appel touristique, dans le cadre d'un contrat entre l'Etat et les 3 ADT Gard, Hérault, Bouches du Rhône, le PETR est un acteur engagé pour le SPôTT Camargue.

Le Conseil de développement

Le fonctionnement

Nouvellement créé, le Conseil de développement est composé de 20 membres et le siège de Président a été pourvu à l'unanimité. Claude Constant, déjà impliqué au PETR en tant que membre du comité de programmation LEADER, a accepté cette fonction.

Comme le Comité syndical, à l'occasion des élections municipales, le Conseil de développement doit renouveler ses élus.

Les actions

Le Conseil de développement a été sollicité pour la construction du Projet de territoire. Sa participation aux comités de suivi et aux ateliers (4) lui a permis de faire entendre la voix des habitants et usagers du territoire et de co-construire avec les élus un document d'orientations pour l'avenir.

De plus, le Président et 5 autres membres désignés sont invités et se rendent régulièrement aux comités syndicaux du PETR.

Les nouvelles commissions de travail mises en place, n'ont pu se tenir comme il était prévu cette année pour travailler les thématiques engagées :

- **Commission Habitat et énergie** pour amener l'intégralité des informations et dispositifs auprès des communes et des propriétaires : Elle a réalisé des entretiens auprès des services et des organismes impliqués du territoire pour au final rédiger un premier rapport « Le permis de louer ».
- **Commission Marketing territorial** qui dans un premier temps a réalisé un sondage des besoins des entrepreneurs du territoire, dans l'objectif d'un diagnostic.
- Commissions en cours de construction pour préparer une feuille de route sur 2 thématiques : la Gouvernance alimentaire de Qualité et la Mobilité.

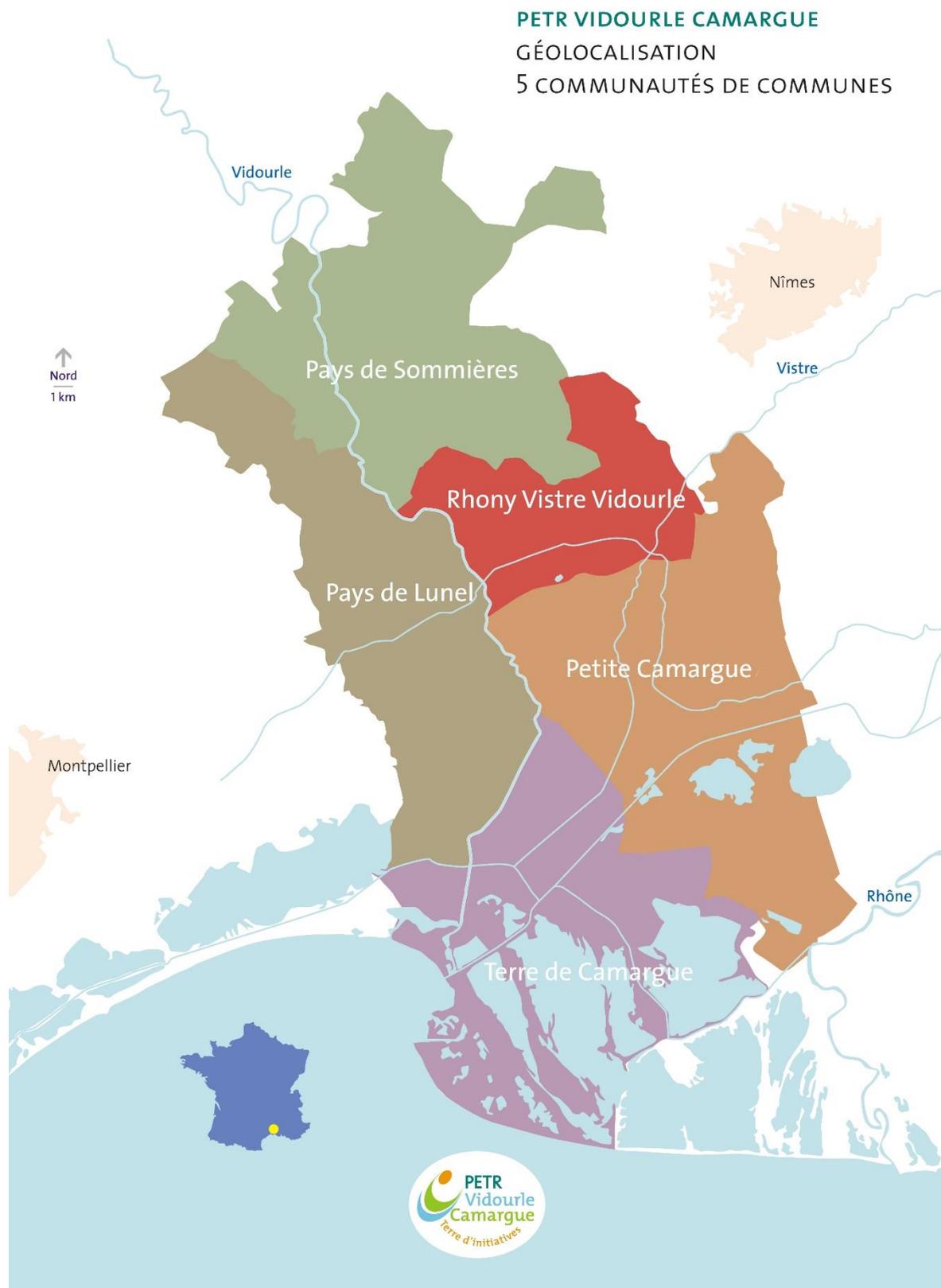
Ces travaux sont réalisés bénévolement par les membres du conseil de développement et sont soumis aux élus du PETR. Cette dynamique partenariale "public-privé" forte pour le PETR permet de porter les démarches ascendantes des acteurs du territoire.



ANNEXES



Annexe n°1 Le territoire



Annexe n°2 Les élus au Comité syndical

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE SOMMIERES	
TITULAIRE	SUPPLEANT
Pierre MARTINEZ Sommières	Catherine LECERF Souvignargues
Sandrine GUY Sommières	Véronique LIENARD Lèques
Véronique MARTIN Calvisson	Sonia AUBRY Cannes et Clairan
Béatrice LECCIA Calvisson	Jean Michel ANDRIUZZI Montpezat
Marie José PELLET Junas	Michel DEBOUVERIE Combas
Fabienne DHUISME Congénies	Sylvain RENNER St Clément
Ivan COUDERC Parignargues	Pascale CAVALIER Crespian
François GRANIER Montmirat	Bernard CHLUDA Aujargues
Cécile MARQUIER Villevieille	Marc LARROQUE Salinelles
Alain THEROND Fontanès	Jean Louis NICOLAS Aspères
COMMUNAUTE DE COMMUNES RHÔNY VISTRE VIDOURLE	
TITULAIRE	SUPPLEANT
Magali PRADEILLE Aigues Vives	Alexandra BRUGUIER Aigues Vives
Angel POBO Aubais	Angélique ROURESSOL Aubais
Philippe DESCHAMPS Boissières	Marc FOUCON Boissières
Philippe GRAS Codognan	Christian BARLAGUET Codognan
Julien COHEN SOLAL Gallargues le montueux	Emeline HUBERT Gallargues le Montueux
Patrick BENEZECH Mus	Yaëlle BECHARD Mus
Michel CHAMBELLAN Nages et Solorgues	Bernard CROZES Nages et Solorgues
Thierry AGNEL Uchaud	Joffrey LEON Uchaud



Pascale FORTUNA DESCHAMPS Vergèze	Isabelle DEBRIE Vergèze
Agnès NECTOUX Vestric et Candiac	Jean François LAURENT Vestric et Candiac
Jacky REY Aigues Vives	Vincent COSTE Vergèze
Agnès ROY Uchaud	Adrien RUY Gallargues le Montueux

COMMUNAUTE DE COMMUNES PETITE CAMARGUE

TITULAIRE	SUPPLEANT
Jean DENAT Vauvert	Rodolphe RUBIO Vauvert
Katy GUYOT Vauvert	Laurence EMMANUELLI Vauvert
Bruno PASCAL Vauvert	Farouk MOUSSA Vauvert
Annick CHOPARD Vauvert	Mohammed TOUHAMI Vauvert
André BRUNDU Aubord	Didier LEBOIS Aubord
Mylène CAYZAC Beauvoisin	Véronique BENEZET Beauvoisin
Jean François THOMAS Beauvoisin	Rachida OUJEDDOU Beauvoisin
Jérémy PEREDES Beauvoisin	Christophe TICHET Beauvoisin
Joël TENA Le Cailar	Alain REBOUL Le Cailar
Jean Paul FRANC Aimargues	André MEGIAS Aimargues
Jean Paul GERAUD Aimargues	Bernard JULLIEN Aimargues
Cyril PERISSE Aimargues	Véronique VAUTRIN Aimargues

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE

TITULAIRE	SUPPLEANT
Robert CRAUSTE Le Grau du Roi	Nathalie GROS-CHAREYRE Le Grau du Roi
Olivier PENIN Le Grau du Roi	Pascale BOUILLEVAUX- BREARD Le Grau du Roi
Lucien VIGOUROUX Le Grau du Roi	Lucien TOPIE Le Grau du Roi



Claude BERNARD Le Grau du Roi	Françoise DUGARET Le Grau du Roi
Thierry FELINE St Laurent d'Aigouze	Chantal VILLANUEVA Le Grau du Roi
Laure PERRIGAULT-LAUNAY St Laurent d'Aigouze	Jean Paul CUBILIER St Laurent d'Aigouze
Florent MARTINEZ St Laurent d'Aigouze	Michel DE NAYS CANDAU Le Grau du Roi
Régis VIANET Aigues Mortes	Jean Claude CAMPOS Aigues Mortes
Marielle NEPOTY Aigues Mortes	Alain BAILLIEU Aigues Mortes
Josiane ROSIER DUFOND Aigues Mortes	Arnaud FOUREL Aigues Mortes
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LUNEL	
TITULAIRE	SUPPLEANT
Karine NADAL Boisseron	Pierre GRISELIN St Sériès
Jérôme BOISSON Villetelle	Jean Pierre BERTHET Lunel



Annexe n°3 L'équipe

DIRECTION DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)

Maxime Charlier 50%
m.charlier@petr-vidourlecamargue.fr / 04.34.14.80.02

ASSISTANCE DE DIRECTION ET DE GESTION DU PETR

Catherine Bazile 100%
c.bazile@petr-vidourlecamargue.fr / 04.34.14.80.00

MISSION FONDS EUROPEENS

Chargés de mission LEADER
Aude Faye 100%
a.faye@petr-vidourlecamargue.fr / 04.48.21.6112
Maxime Charlier 50%
m.charlier@petr-vidourlecamargue.fr / 04.34.14.80.02

Chargée de mission FEAMP
Marie Galand 50%
m.galand@petr-vidourlecamargue.fr / 04.34.14.80.01

Gestionnaire des Fonds européens
Lisette Lesueur 100%
l.lesueur@petr-vidourlecamargue.fr / 04.48.21.61.13

Référents ATI territoriale FEDER
Maxime Charlier
Marie Galand

MISSION CONTRACTUALISATION

Chargés de mission
Marie Galand 50%
m.galand@petr-vidourlecamargue.fr / 04.34.14.80.01
Maxime Charlier
m.charlier@petr-vidourlecamargue.fr / 04.34.14.80.00

MISSION PATRIMOINE

Chargée de mission
Patricia Carlier 100%
p.carlier@petr-vidourlecamargue.fr / 04.34.14.80.03

MISSION TOURISME

Chargée de mission
Véronique Couderc 100%
v.couderc@petr-vidourlecamargue.fr / 04.48.21.61.11





Contact :

PETR Vidourle Camargue

83 rue Pierre Aubanel

30470 AIMARGUES

04.34.14.80.00 / contact@petr-vidourlecamargue.fr

www.petr-vidourlecamargue.fr

